



# *Dossier d'inscription BAFD 2021*

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Numéro d'inscription : \_\_\_\_\_

## **Inscription au stage**

**Formation BAFD générale (600€)**

**Lieu de la session : Maison Familiale Rurale – Bâgé-le-Châtel (01)**

**Dates : du 17 au 25 avril 2021**

***Signature du stagiaire : \_***



# Ton parcours

## QUI ES-TU ?

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Né(e) le : ..... A : .....

Téléphone : .....

Mail : .....

Profession ou formation en cours : .....

Es-tu au MRJC ? .....

Si oui, qu'y fais-tu ? (en équipe, animateur, permanent, autre,...) .....

.....

Si non, comment as-tu eu l'information sur le stage BAFD ? .....

.....

Es-tu dans une autre association ? .....

Si oui, laquelle ? .....

## TES EXPERIENCES

Quelles expériences as-tu déjà dans l'animation et la direction ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

*Les pages suivantes ne doivent pas être renvoyées avec le dossier d'inscription !*

## Informations

### TON INSCRIPTION « JEUNESSE ET SPORTS »

*Pour commencer ton BAFD*, tu dois t'inscrire auprès de Jeunesse et Sports dans ta région. Pour cela, tu dois te rendre sur le site de **www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd**.

Tu dois t'inscrire en ligne grâce à une adresse électronique valide. Reporte sur la première page le numéro d'inscription qui t'est donné dès la fin de la procédure.

### FINANCEMENT DE LA SESSION

#### *Paiement du stage*

Des arrhes de 50€ te sont demandées dès ton inscription, à l'ordre du MRJC Ain, le complément devra être versé le premier jour du stage. Si cela pose un souci, contacte le responsable du stage pour en discuter avec lui.

#### *Bourses externes*

Les Directions Départementales et Régionales de la Jeunesse et des Sports octroient habituellement une bourse pour la formation. Tu peux aussi te renseigner également auprès de la CAF, de la MSA et du Conseil Départemental, etc. Pour connaître les bourses possibles, consultes le document annexe.

### TON INSCRIPTION AU STAGE MRJC

#### *1. Où envoyer ton dossier ?*

A l'adresse suivante : A l'attention du MRJC Ain – 27 rue du docteur Nodet, 01000 Bourg-en-Bresse  
En cas de problèmes, n'hésites pas à contacter l'organisateur à l'adresse suivante : [ain@mrjc.org](mailto:ain@mrjc.org)  
ou au 04.74.45.37.86

#### *2. Que faut-il envoyer ?*

- L'inscription : remplir les pages 1 et 2 de ce dossier
- L'autorisation pour les photographies remplies et signées
- Un chèque d'arrhes de 50€ à l'ordre du MRJC.
- Une photocopie de ta carte d'identité
- La photocopie de ton BAFA (ou équivalent)
- Signaler un régime alimentaire particulier (ex : allergies, végétarisme etc.)
- La fiche sanitaire

#### *3. Et ensuite ?*

*Si ce n'est pas déjà fait*, tu recevras, au plus tard deux semaines avant le stage des informations complémentaires sur la session ainsi que le Projet Educatif du MRJC.

## Le BAFD au MRJC !

Le MRJC organise tout au long de l'année des séjours (chantiers, itinérance, théâtre, international...) ; des vacances collectives pour expérimenter la vie en groupe et l'autonomie ; des activités où le plaisir, par le jeu notamment, est au coeur de chaque instant. En tant qu'acteur des territoires ruraux, le MRJC mène des actions où les jeunes s'emparent de leur vie quotidienne et souhaitent la transformer.

**Au MRJC par « animateur », nous entendons : « celui qui va mettre les individus en action, et ainsi donner vie à un groupe, un projet, une idée. »**

Le BAFA et le BAFD au MRJC sont des expériences uniques de formation, de rencontres, de partage, de découvertes, d'apprentissage sur soi. Les stagiaires sont acteurs de leur formation en participant à leur évaluation, en travaillant en équipe. Ils sont amenés à penser et relire leurs actions en lien avec le territoire où ils agissent, dans une visée de compréhension et d'animation du monde qui les entoure.

Le brevet d'aptitude aux fonctions de directeur permet d'encadrer, à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en accueils collectifs de mineurs.

Ces accueils ont vocation à offrir aux enfants et aux jeunes des activités éducatives, durant le temps de leurs loisirs et de leurs vacances. Ils s'articulent autour du projet éducatif de l'organisateur et d'un projet pédagogique élaboré par le directeur en concertation avec l'ensemble de l'équipe éducative.

Les organisateurs de ces accueils sont en majorité des associations, des mairies ou des comités d'entreprise. Ce sont également des sociétés commerciales ou des particuliers.

**La formation au BAFD a pour objectif de préparer le.la directeur.trice à exercer les fonctions suivantes :**

- élaborer et mettre en oeuvre avec son équipe d'animation, dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs, un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif et prenant notamment en compte l'accueil de mineurs atteints de troubles de la santé ou porteurs de handicaps ;
- situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif ;
- coordonner et assurer la formation de l'équipe d'animation ;
- diriger les personnels et assurer la gestion de l'accueil ;
- développer les partenariats et la communication.

La formation au BAFD doit permettre d'accompagner le.la directeur.trice vers le développement d'aptitudes lui permettant de transmettre et de faire partager les valeurs de la République, notamment la laïcité.

### CONDITIONS D'INSCRIPTION :

Vous devez impérativement avoir 18 ans révolus au premier jour de la première session de formation (formation générale) et être titulaire :

- soit du BAFA
- soit d'un diplôme, titre ou certificat de qualification permettant d'exercer les fonctions d'animation, figurant à l'article 2 de l'arrêté du 9 février 2007 fixant les titres et diplômes permettant d'exercer les fonctions d'animation et de direction en séjours de vacances, en accueils sans hébergement et en accueils de scoutisme. Dans ce cas, vous devez justifier, dans les deux ans précédant l'inscription, de deux expériences d'animation d'une durée totale d'au moins 28 jours, dont une au moins en accueils collectifs de mineurs.

Information importante : Vous ne pourrez pas effectuer votre stage pratique, si vous êtes sous le coup d'une :

- incapacité pénale d'exercer auprès de mineur.e.s listée par l'article L. 133-6 du code de l'action sociale et des familles.
- mesure administrative d'interdiction ou de suspension d'exercer auprès des mineurs prononcée par le.la préfet.e.

### COMMENT S'INSCRIRE EN FORMATION ?

La première chose à faire est de vous inscrire, via le site internet [www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd](http://www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd) auprès de la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS/DRDJSCS) de votre lieu de résidence.

### QUEL SERA VOTRE PARCOURS DE FORMATION ?

Pour obtenir le diplôme BAFD, vous devez suivre deux sessions de formation théorique et deux stages pratiques qui se déroulent obligatoirement dans l'ordre suivant :

- **une session de formation générale**, qui vous permet d'acquérir les notions de bases permettant d'exercer les fonctions de directeur et de construire votre projet personnel de formation (9 ou 10 jours) ;
- **un stage pratique en tant que directeur.trice ou d'adjoint.e de direction**, destiné à mettre en oeuvre les acquis de la session de formation générale sur l'ensemble des fonctions (14 jours) ;
- **une session de perfectionnement**, qui vous permet de compléter vos acquis par des séquences de formation adaptées (6 jours) ;
- **un second stage pratique en tant que directeur.trice**, qui vous permet de perfectionner vos compétences (14 jours).

La durée totale de la formation ne peut excéder 4 ans. Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale peut toutefois vous accorder une prorogation d'1 an maximum sur demande motivée de votre part effectuée via le site [www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd](http://www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd)

Les stages pratiques doivent se dérouler en France.

### L'EVALUATION

A l'issue de chaque étape de la formation une appréciation est portée, par le.a directeur.trice de la session ou l'organisateur.trice de l'accueil, sur votre aptitude à diriger un accueil collectif de mineurs. Dans une logique d'échange et d'accompagnement, les motivations vous seront expliquées lors d'un entretien.

### LA REDACTION DU BILAN DE FORMATION

Après chaque étape de votre formation, vous devez procéder par écrit à une évaluation personnelle de vos acquis, sur la base des cinq fonctions définies dans l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2015 et des documents pédagogiques auxquels vous avez contribué. A la fin de la formation et à partir de ces documents, vous devez rédiger votre bilan de formation. Il est l'aboutissement de cette démarche d'auto-évaluation. Il consistera en une analyse synthétique et objective, basée sur les évaluations intermédiaires, des compétences acquises, à acquérir ou en cours d'acquisition, au regard des fonctions attendues.

A l'issue de votre formation, vous devez adresser dans un délai maximum d'un an à compter de la fin de votre deuxième stage pratique (ce délai s'impose uniquement aux candidats ayant débuté leur formation à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015) par courrier le bilan à la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de votre lieu de résidence pour qu'il soit étudié par le jury.

### COMMENT OBTENIR VOTRE BAFD ?

Si toutes les étapes de votre formation valides et recevables sont favorables, votre dossier est transmis automatiquement au jury. Le jury peut, s'il le considère nécessaire, vous convoquer en vue d'un entretien.

Si toutes les étapes de votre formation valides et recevables sont favorables, votre dossier est transmis automatiquement au jury. Le jury peut, s'il le considère nécessaire, vous convoquer en vue d'un entretien.